CERTIFICAT MÉDICAL (1)

01/05/2020

Je soussigné, Docteur…….……..…….

certifie, après examen, que : Mr, Mme, Mlle……..……..……

possède un état de santé physique et psychique qui n'est pas incompatible avec le maniement et le port d'une arme de catégorie D (2)

LES CONTRE-INDICATIONS ABSOLUES :
- antécédents psychiatriques (pathologies équilibrées ou non)
- troubles addictifs (éthylisme, toxicomanies)
- comitialité non stabilisée par traitement depuis moins d'un an
- autres antécédents neurologiques entrainant des troubles de l'équilibre et de la coordination sensitivo-motrice.

CONTRE-INDICATIONS RELATIVES :
- pathologie cardio-vasculaire grave datant de moins de 6 mois
- troubles du rythme cardiaque susceptibles d'entrainer des syncopes
- troubles de l'audition graves (cophose unilatérale, surdité de perception importante non appareillée)
- diminution d'acuité visuelle non corrigeable par les moyens usuels
- Grossesse à moins de 6 semaines avant la date présumée du terme

L'examen médical indique que cette personne :
- a satisfait à un examen général clinique normal ;
- présente un appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions suivantes : Marcher, courir, sauter, se tenir debout sans l'aide d'un support, s'agenouiller, s'accroupir, ramper ;
- a une absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre ;
- a une acuité auditive normale ;
- a une acuité visuelle normale avec ou sans correction ;
- une perception optimale de la totalité des couleurs ;

L'examen médical indique que cette personne doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :
- Cours théoriques de plusieurs heures ;
- Discernement par rapport à un contexte ;
- Précision du geste ;
- Réactivité par rapport à des stimuli visuels et sonores .

En conséquence, les conditions d'aptitude physique de cette personne la rendent - **APTE – INAPTE**
à l'accès à la formation d'agent de sécurité en sûreté armée de niveau 1.

Fait à ……, le……

Signature	**Cachet**

(1) Ce document est à joindre obligatoirement lors de l'arrivée en stage.
(2) Armes de catégorie D : Bâton de défense (Tonfa, Matraque), Générateur aérosol incapacitant moins de 100ml.

Certificat médical à remettre au Cabinet S'Way pour inscription à la formation APRASP